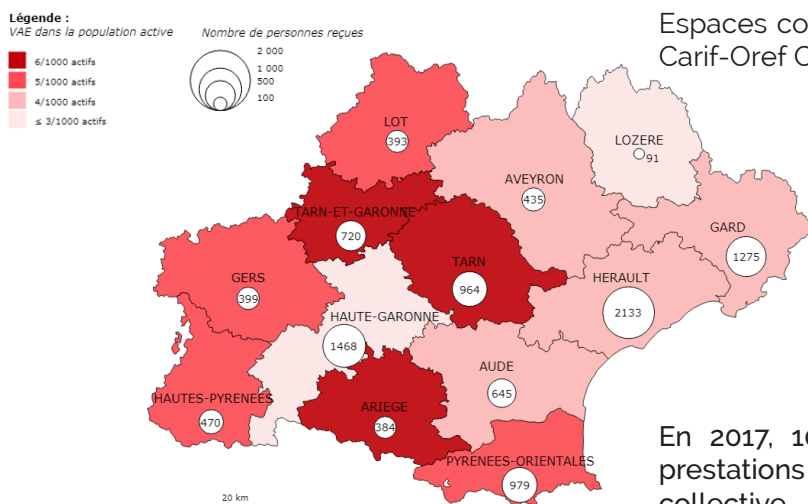


10 356 bénéficiaires de l'information conseil en VAE

L'information conseil en validation des acquis de l'expérience (VAE) en Occitanie est réalisée par les conseillers.ères des Espaces conseil VAE. Leur rôle est d'informer sur la VAE et d'étudier avec les personnes l'opportunité d'une démarche de VAE, par rapport à un projet personnel ou professionnel. Ces experts.tes de la VAE accueillent et conseillent toutes les

personnes, quels que soient leur âge, leur statut ou leur niveau de qualification. L'information conseil peut se conclure par une orientation vers la VAE ou d'autres dispositifs. L'entrée dans le dispositif de VAE est à l'initiative de la personne, et débute par la mise en relation avec un certificateur. Gratuite pour les bénéficiaires, l'information conseil est financée par la Région Occitanie. Les données présentées dans ce document portent sur l'année 2017. Elles sont issues d'une base de données mutualisée des Espaces conseil VAE en Occitanie, gérée par le Carif-Oref Occitanie.

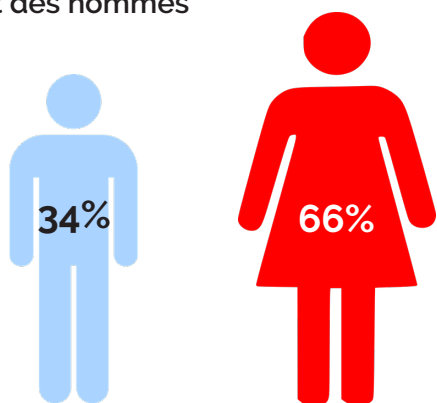
Répartition des bénéficiaires par département



En 2017, 10 356 personnes ont bénéficié de prestations d'information conseil : information collective, conseil individuel, appui renforcé à la démarche de VAE et suivi de l'information conseil.

Caractéristiques des bénéficiaires

66 % du public sont des femmes
34 % sont des hommes



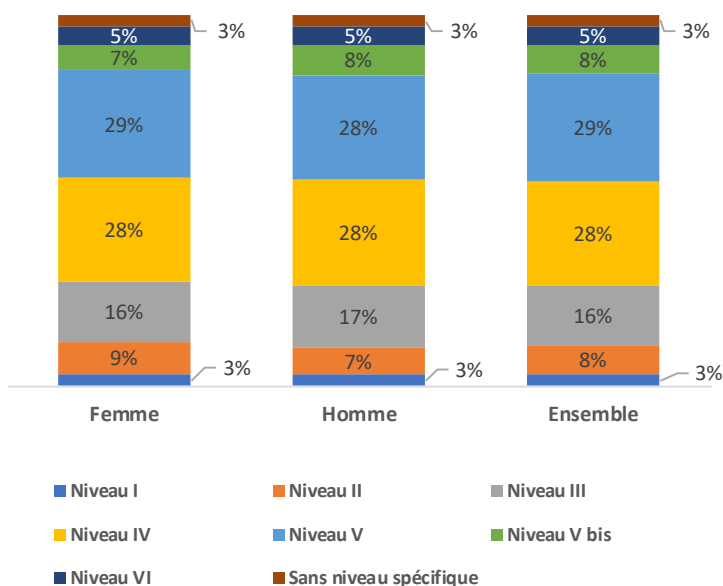
66 % des personnes reçues ont plus de 35 ans

- Plus d'un tiers (35 %) se situe dans la tranche 36-45 ans
- 6 % ont moins de 25 ans.
- La répartition femme/homme dans les tranches d'âge est presque équilibrée (1 point d'écart).

Plus de 8 personnes sur 10 ont déjà un premier niveau de qualification

29 % des bénéficiaires ont un niveau V et 28 % un niveau IV. 16 % n'ont pas obtenu de qualification à l'issue de la scolarité obligatoire. 27 % ont un niveau égal ou supérieur au BTS. Le public initialement ciblé par la VAE (personnes sans aucune qualification) est de moins en moins présent dans le dispositif.

Niveaux de formation d'origine



Les niveaux de formation

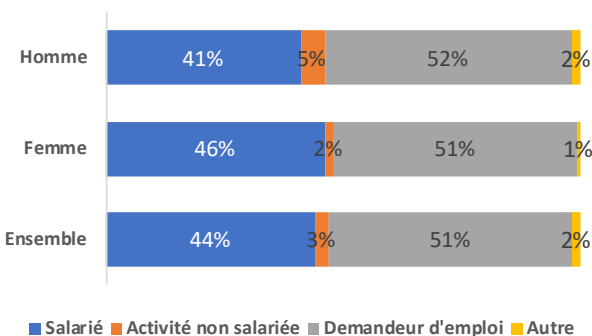
Niveaux Certifications correspondantes

I	Master 2, diplôme d'ingénieur...
II	Licence, master 1...
III	DUT, BTS, DEUST...
IV	Baccalauréat général, professionnel...
V	CAP, BEP...
V bis	4è ou 3è, second cycle professionnel court non diplômé
VI	Fin de scolarité obligatoire

Source : Espaces conseil VAE Occitanie - Traitement Carif-Oref Occitanie

La majorité des bénéficiaires recherche un emploi

Statut au regard de l'emploi



51 % des personnes reçues par les Espaces conseil VAE sont en recherche d'emploi. Les femmes sont plutôt en activité salariée (46 % contre 41 % pour les hommes). En revanche, les hommes exercent davantage une activité non salariée (commerçant, artisan, profession libérale...).

Répartition par secteur d'activité

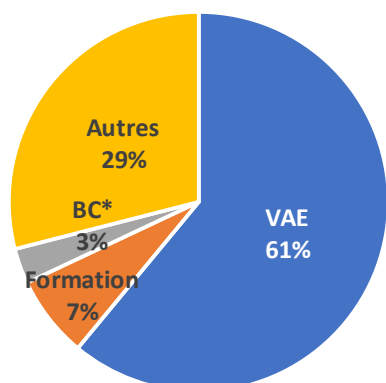
Secteur	Femme	Homme	Ensemble
Agriculture	1 %	3 %	2 %
Industrie	3 %	12 %	6 %
Service aux personnes	37 %	10 %	28 %
Commerce	26 %	35 %	29 %
Construction	1 %	10 %	4 %
Services aux entreprises	10 %	11 %	10 %
Fonction publique hors éducation	2 %	2 %	2 %
Education, formation	14 %	8 %	12 %
Autre	5 %	9 %	6 %
Total	6 797	3 559	10 356

Les bénéficiaires ont une expérience essentiellement dans le service aux personnes, le commerce, l'éducation ou la formation. Les hommes sont en majorité issus du commerce (35 %). Les femmes travaillent aussi bien dans le commerce (26 %) que dans les services aux personnes (37 %).

Les projets de VAE

61 % des bénéficiaires ont été orientés vers la VAE.

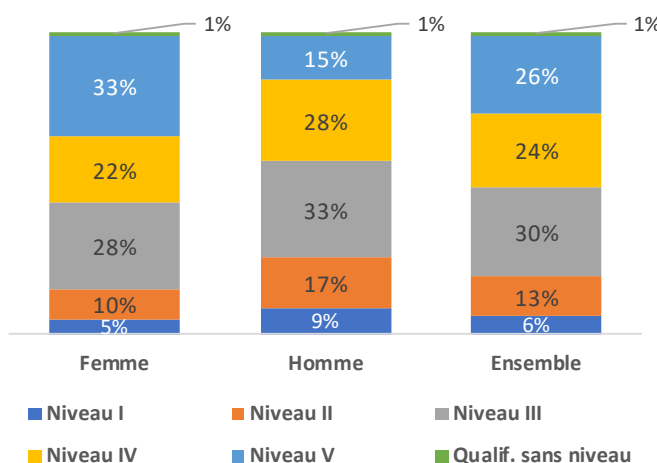
Type d'orientation à l'issue du conseil VAE



*BC - Bilan de compétences

Les personnes reçues sont orientées vers la VAE en majorité (61 %). 7 % sont orientées vers la formation et un bilan de compétences est proposé à 3 %. En revanche, pour plus d'un quart (29 %) de bénéficiaires, la réalisation de leur projet personnel ou professionnel passe par d'autres moyens : reprise ou création d'emploi, confirmation d'un projet de vie...

Niveau des certifications recherchées



Les niveaux de formation les plus ciblés sont le niveau III (30 %), suivi du niveau V (26 %) et du niveau IV (24 %). Les femmes recherchent majoritairement les niveaux V et III. Les hommes se positionnent davantage sur les niveaux supérieurs de qualification (I, II et III).

Plus de 4 personnes sur 10 recherchent un diplôme de l'Éducation nationale

43 % des personnes recherchent un diplôme du ministère de l'Éducation nationale.

20 % se positionnent sur les diplômes du paramédical et du social. Ce sont des femmes pour l'essentiel (28 % contre 7 % d'hommes). 16 % des bénéficiaires ciblent des diplômes universitaires et 16 % des titres professionnels du ministère du Travail. En lien avec le niveau des certifications recherchées, les hommes visent plutôt des diplômes universitaires, de l'Éducation nationale ou du ministère du Travail.

Les types de diplômes visés

Typologie des certifications visées	Femme	Homme	Ensemble
Diplôme ministère Education nationale	42%	46%	43%
Diplôme min. Enseignement supérieur (universités)	13%	22%	16%
Titre professionnel du ministère du Travail	14%	18%	16%
Diplôme du ministère de l'Agriculture	1%	3%	2%
Diplôme du ministère Jeunesse et sports	0%	0%	0%
Diplôme du ministère Affaires sociales et santé	28%	7%	20%
Certificat de qualification professionnelle	0%	0%	0%
Titre des organismes de formation consulaires	3%	5%	4%
Autre certification publique (Cnam, autres min...)	2%	2%	2%
Titre d'organisme privé	5%	7%	6%
Total	4132	2232	6364

TOP 20 des certifications les plus recherchées

Certifications visées	Femme	Homme	Ensemble
Diplôme d'État d'aide-soignant	314	29	343
BTS management des unités commerciales	222	103	325
CAP petite enfance	257	5	262
Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social spécialité accompagnement de la vie à domicile	220	9	229
Bac pro commerce	155	39	194
Diplôme d'État de moniteur éducateur	101	54	155
Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture	143	0	143
BTS assistant de gestion de PME-PMI à référentiel commun européen	122	7	129
Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social spécialité accompagnement de la vie en structure collective	108	9	117
BTS négociation et relation client	59	50	109
Diplôme d'État d'éducateur spécialisé	81	26	107
Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social spécialité accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire	89	6	95
Titre professionnel vendeur(se)-conseil en magasin	74	15	89
BTS assistant de manager	77	9	86
Bac pro accueil - relation clients et usagers	69	10	79
Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants	75	3	78
BP coiffure	58	15	73
Bac pro gestion-administration	65	5	70
Titre professionnel secrétaire assistant(e)	67	3	70
Titre professionnel assistant(e) de vie aux familles	67	0	67

Ces 20 certifications représentent 44 % des 1600 diplômes recherchés par les bénéficiaires d'information conseil en 2017. Les certifications paramédicales et sociales représentent 25 % de l'ensemble des certifications visées. 13 % concernent le commerce et 6 % la gestion d'entreprise.

Prestations réalisées par les Espaces conseil VAE en 2017

Une même personne peut bénéficier de plusieurs prestations : information collective, conseil individuel, suivi et appui renforcé. La Région finance plusieurs processus afin de connaître la suite des démarches des personnes orientées vers la VAE : le suivi VAE et l'appui renforcé. Le suivi dans les 6 mois de la fin du conseil VAE permet de réduire le décrochage avant d'entrer dans le dispositif. L'appui renforcé a été mis en œuvre sur le territoire Ouest afin de réduire l'abandon en cours de démarche ; cette prestation est déployée à partir de 2018 sur toute l'Occitanie.

Remerciements

Ce travail s'inscrit dans le cadre de la mission de suivi du dispositif VAE, confiée au Carif-Oref Occitanie. Il est réalisé grâce à la contribution du réseau des Espaces conseil en VAE d'Occitanie.

Responsable de la publication : Catherine Pauly
Auteure : Dara Chuard
Traitement des données : Amélie Madelon
Date de publication : février 2019

Type de prestation	Nb de bénéficiaires uniques
Information collective	1 856
Conseil individuel VAE	12 798
Suivi VAE	2 623

Pour en savoir plus

- ◆ Loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels n° 2016-1088 du 8 août 2016, www.legifrance.fr
- ◆ Décret n° 2014-1354 du 12 novembre 2014, art. R. 6423-2 et 6423-3 (accompagnement)
- ◆ Décret n° 2017-1125 du 4 juillet 2017, www.legifrance.fr
- ◆ Rapport au Premier ministre, 2017, Commission nationale de la certification professionnelle, www.cncp.gouv.fr